ORDRE ET TRADITION

JAA. CH - 1003 Lausanne Poste CH SA

4 avril 2025 / N° 2276

LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel : 85.– / étudiants : 37.–

Loi sur les communes

Réponse de la Ligue vaudoise à la consultation cantonale

Sur le principe, la Ligue vaudoise conteste la nécessité d'une révision de la loi sur les communes.

L'approche générale consistant à vouloir faire des communes les acteurs de politiques publiques mises en œuvre de manière homogène sur le territoire cantonal nous paraît inopportune par rapport à la réalité politique et historique vaudoise.

La Ligue vaudoise considère qu'il n'y a rien de problématique à ce que le Canton connaisse des « **communes à deux vitesses** ». Cela continuera d'ailleurs d'être le cas, malgré la loi envisagée. Lausanne d'abord, les villes vaudoises ensuite, conserveront toujours des moyens supérieurs à ceux des petites communes, en matière de mobilité par exemple comme de politique sociale et culturelle. Que leurs ambitions diffèrent également est en réalité parfaitement normal. Au contraire de l'approche développée dans l'avant-projet, nous considérons cette diversité comme une richesse indissociable de la diversité sociale et géographique du Pays de Vaud. Il appartient aux citoyens d'apprécier les avantages et les inconvénients de cette diversité au moment d'opérer leurs choix de vie et, en particulier, de lieu de résidence.

L'incitation aux fusions que développe l'avant-projet est extrêmement contestable. Il doit appartenir aux communes de décider seules de l'opportunité d'une fusion. Toute opération qui aurait pour conséquence de décorréler le niveau institutionnel du niveau communautaire affaiblira la responsabilité citoyenne des habitants et l'identité politique de nos communes. Les prétendus gains d'efficacité administrative ne compenseraient pas les pertes sociales.

Nous nous opposons vivement à l'instauration de **taux d'engagement** minimaux des secrétaires, boursiers et chefs de l'urbanisme. Si ces postes sont souvent nécessaires, il appartient aux communes d'identifier à leur niveau la nécessité d'en disposer, et les modalités à mettre en œuvre. L'autonomie communale s'incarne aussi dans le fait de mener les mêmes réflexions que les autres et d'aboutir aux mêmes conclusions.

L'instauration de **programmes de législature obligatoires**, dont le contenu minimal serait par ailleurs fixé par le département, nous paraît une véritable aberration, et peut-être l'atteinte la plus grave portée à l'autonomie politique des Municipalités par l'avant-projet. Ces programmes de législature attireront les convoitises des groupes représentés au Grand Conseil. Ils porteront atteinte à la légitimité des élus communaux. Ils nient la capacité des Municipalités vaudoises à porter leurs responsabilités. Ce point, à la limite de la déconsidération pour le travail de nos Municipalités, doit impérativement être supprimé de l'avant-projet.

De même, nous dénonçons la **dépréciation juridique et symbolique du rôle du syndic** créée par le projet de loi. La formulation actuelle de ses attributions doit demeurer. Il doit continuer de figurer aux côtés des autres autorités communales dans leur énumération. Il en va non seulement de nos traditions politiques communales, mais surtout de l'efficacité de l'action municipale. Nos communes sont des communautés, et une communauté a besoin d'un chef. La particularité vaudoise de la syndicature est couplée à une élection populaire indépendante. Nous renvoyons à ce titre au contenu de l'éditorial de *La Nation* n° 2275 du 21 mars 2025 (www.ligue-vaudoise.ch/nation/articles/5761).

Concernant **l'intercommunalité**, nous rejoignons les constats quant à la perte de « contrôle » qu'elle peut susciter pour les organes communaux et les saluons. Nous contestons en revanche que cela soit un réel problème. Conserver une intercommunalité forte sans que ne soit pour autant franchi le pas de la fusion est une option politique parfaitement valable qu'il convient de respecter. L'abolition de l'entente intercommunale est une bonne mesure.

Enfin, cette révision de la LC, menée ou non à chef, pourrait être l'occasion d'envisager des solutions originales pour notre structure institutionnelle communalo-régionale à long terme, notamment dans le contexte de la croissance démographique vaudoise.

La Ligue vaudoise formule à cet égard les trois propositions suivantes :

1. Pour faire face à la croissance démographique et aux attentes de plus en plus nombreuses des citoyens, **les districts pourraient être rétablis dans leur configuration et leur nombre antérieurs à la Constitution de 2003**. Cela donnerait aux « assemblées régionales » prévues dans le projet de loi une assise plus cohérente, historiquement, territorialement et économiquement, pour autant qu'elles soient maintenues. Cela permettrait surtout de décentraliser l'administration et les représentants de manière plus appropriée, au plus proche des citoyens. Les tensions occasionnellement teintées de défiance entre l'administration cantonale et les communes en sortiraient atténuées par un renouveau de proximité.
2. Les partis politiques portent une importante responsabilité dans la dépréciation des relations entretenues au sein des exécutifs communaux en ce qu'ils introduisent des logiques électoralistes chez leurs membres. Les « ruptures de collégialité » pourraient être prévenues en écartant autant que possible les partis de la politique communale. Cela doit passer par une **élévation de 3'000 à 5'000** du nombre minimal d'habitants pour devoir élire le conseil communal au scrutin majoritaire.
3. L'introduction dans la Constitution cantonale d'un **droit de référendum en faveur des communes vaudoises** serait une réforme institutionnelle importante et conforme au bien commun du Canton. 10 % des communes pourraient suffire à requérir la soumission au vote du corps électoral cantonal d'un acte du Grand Conseil. Cela permettrait de crédibiliser la parole politique des communes au niveau cantonal, sur le modèle du référendum des Cantons au niveau fédéral.

Remontant pour certaines à l'Antiquité, beaucoup de nos communes représentent les structures institutionnelles les plus anciennes du Canton. A l'heure où l'on cherche à en remodeler les contours, la Ligue vaudoise recommande donc la plus grande prudence. Aussi se permet-elle de recommander l'abandon de l'avant-projet.

La Ligue vaudoise

Ce texte a accompagné l'envoi du formulaire officiel de consultation envoyé aux services de l'Etat. Il est consultable à l'adresse : www.ligue-vaudoise.ch

Récolte de signatures : empêcher les dérives

Le 19 mars, MM. Olivier Feller et Jean Tschopp ont publié un texte commun dans 24 heures à propos de l'encadrement des récoltes de signatures[1]. Plusieurs problèmes ont en effet entaché cette pratique ces dernières années[2]. Voir deux élus vaudois à Berne de deux partis différents défendre les mêmes propositions mérite d'être souligné.

D'abord, les entreprises récoltant des signatures contre rémunération devraient être soumises à autorisation. Cela permettrait d'assurer un contrôle et d'interdire celles qui, par exemple, fourniraient des signatures falsifiées ou inventées. Peut-être que des entreprises plus établies permettraient aussi de rencontrer des récolteurs plus formés sur ce qu'ils font signer. Toutefois, il serait préférable que ces marchands de démocratie directe ne s'institutionnalisent pas trop et que les rôles des Cantons et de la Chancellerie fédérale soient précisés.

Ensuite, ces entreprises ne devraient pouvoir agir que sur mandat d'un comité d'initiative ou référendaire. Ceci empêcherait que des entreprises récoltent des signatures pour forcer les initiants ou référendaires à les acheter à coups de chantage. Pour éviter les difficultés dans l'urgence, il conviendrait de prévoir le sort des signatures en cas d'infraction (saisies par les autorités et remises au comité ?).

Par ailleurs, la rémunération à la signature doit être prohibée au profit d'une rémunération horaire. Evidemment, il est regrettable que les droits politiques soient ainsi mêlés aux intérêts mercantiles. Mais ce changement limiterait au moins les incitations à mentir pour arracher des signatures ou à en inventer. Même si les citoyens doivent vérifier ce qu'ils signent, de telles pratiques sont inacceptables.

Enfin, la Confédération doit veiller aux droits populaires fédéraux et le Canton prendre des mesures analogues pour ce qui le concerne. En ce sens, le Grand Conseil a adopté en novembre, à l'unanimité, une motion de M. Jean Tschopp demandant l'interdiction des rémunérations à la signature. Celle-ci avait été élargie pour prévoir l'introduction d'un régime d'autorisation d'exercer la profession. Le Conseil d'Etat, qui soutenait la motion, devrait prochainement proposer une modification législative.

Benjamin Ansermet

[1] « La récolte de signatures doit être protégée des fraudes ».

[2] Voir *La Nation* n° 2262 du 20 septembre 2024.

Les chars russes vont-ils envahir la Suisse ?

Les chars russes vont-ils envahir la Suisse ? Le conseiller national socialiste Pierre-Alain Fridez répond par la négative dans son ouvrage publié en 2024[1]. Membre de la Commission de politique de sécurité du Conseil national, il a siégé à la commission *ad hoc* instituée en 2023 par Madame Amherd pour analyser les menaces, avant d'en démissionner pour désaccord. Son ouvrage se veut un contre-rapport.

Dans le Message sur l'armée subséquent, le Conseil fédéral exposait en 2024 quatre scénarios plausibles : 1. une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ; 2. une politique étatique de puissance avec menace à distance ; 3. la conduite d'un conflit hybride par une grande puissance ; 4. une attaque militaire de grande envergure. Or le Conseil fédéral et l'armée ont défendu un réarmement qui réponde à toutes ces menaces, ce que le conseiller national considère comme un abus « *maximaliste* », le quatrième scénario étant plus qu'improbable, d'où le titre du livre.

Après quelques rappels factuels, l'auteur explique que la popularité de Poutine « *repose (…) sur sa gestion patiente et efficace* » de la situation interne, notamment l'amélioration considérable de la « *statistique morale* »[2] : taux de morts pour alcoolisme, par suicide, d'homicide et de mortalité infantile entre 2000 et 2020. Il rappelle aussi les promesses non tenues des dirigeants occidentaux à la fin de la guerre froide, alors que la Russie, envahie sept fois depuis le 17e siècle, craint le rapprochement d'une alliance militaire hostile, à qui elle avait pourtant tendu la main dans les années 1990.

L'élu jurassien se penche alors sur l'analyse des intentions de Poutine : maîtriser l'étranger proche pour maintenir l'OTAN à distance ; défendre les Russes de culture et la culture russe, ce qui, tout comme le point précédent, n'exclut pas des hostilités avec certains pays baltes ; préserver son accès aux mers chaudes pour sortir de cet enclavement paradoxal ; et, finalement, éviter à son pays la « *contamination* » des valeurs « *démocratiques* », pour ne pas dire *wokistes*.

Pierre-Alain Fridez analyse ensuite les obstacles à une invasion de l'Europe occidentale : une démographie russe défaillante, les distances immenses et la progression laborieuse de ses armées sur sol ukrainien ne devraient pas encourager le maître du Kremlin à se lancer dans une guerre de grande envergure. Finalement, la prudence des différentes parties à ne pas s'affronter directement montre que la dissuasion nucléaire reste un frein à la folie guerrière.

Les menaces les plus plausibles pour l'Europe occidentale, y compris la Suisse, restent les troubles intérieurs, dont la criminalité organisée, les débordements venant des voisins, mais aussi les cyberattaques, la désinformation de tous bords, éventuellement les attaques à distance. L'armée suisse doit se concentrer sur ces menaces en balayant devant sa porte : diversifier sa coopération internationale, renforcer les coopérations internes, ainsi que le cyber et la capacité sol-air.

Même si nous ne partageons pas la volonté de Monsieur Fridez de réduire artificiellement nos effectifs, au risque de porter gravement atteinte à l'esprit de milice et de limiter notre liberté d'action, ces réflexions, sans équivalent dans le camp bourgeois, devraient pourtant alimenter le débat sur le futur de notre armée. En parallèle, il s'agira de revenir à une politique qui évite de nous aliéner les puissances, tout en luttant contre les lobbies internes. Un choix plus « local » du matériel permettra de soutenir notre industrie et celle de nos voisins, dans une Europe affaiblie et menacée de morcellement.

Jean-Baptiste Bless

1 Fridez, Pierre-Alain, *Pourquoi les chars russes n'envahiront pas la Suisse*, Favre, 2024.

2 Selon Emmanuel Todd.

Perversa lex sed lex

Les conventions collectives de travail (CCT) sont un pilier de l'organisation économique suisse. Elles permettent d'adapter les conditions de travail aux besoins concrets des employeurs et des salariés, dans le cadre de concessions réciproques et d'une surveillance corporative. La possibilité laissée aux exécutifs fédéral et cantonaux d'en étendre le champ d'application également aux entreprises et travailleurs qui ne sont pas membres des organisations signataires les renforce grandement, évitant la sous-enchère de forbans.[1]

Les salaires minimaux imposés à tous les emplois par l'Etat ont le défaut de ne pas tenir compte des besoins spécifiques de certaines professions ou type de postes et ne permettent pas une compensation entre le salaire et les avantages non-financiers (vacances, horaires et temps de travail, âge de la retraite, etc.).[2]

De manière générale, l'Etat ne devrait intervenir dans la réglementation du travail qu'en dernier ressort et plutôt encourager et protéger les accords entre partenaires sociaux.

Convaincu par ces arguments, le Parlement fédéral a adopté une motion demandant au Conseil fédéral de proposer une loi prévoyant que les clauses d'une CCT étendue l'emportent sur les salaires minimaux de droit cantonal. Cette intention louable contrevient cependant à notre ordre constitutionnel, s'agissant tant de la hiérarchie des normes que du fédéralisme.[3] Le gouvernement s'est donc exécuté à contre-cœur, rédigeant un texte qu'il propose aux Chambres de refuser.[4]

La motion contrevient au principe de légalité et à la hiérarchie des normes. Une CCT est un contrat de droit privé, même après extension, et est donc de rang inférieur à une loi. Faire primer les clauses salariales d'une CCT étendue sur le droit cantonal violerait ce principe fondamental.

Ce projet viole aussi la répartition des compétences entre la Confédération et les Cantons : ces derniers, dans leur politique sociale, sont autorisés à adopter des mesures de droit public, comme le salaire minimum, en complément du droit fédéral. Ce n'est pas parce qu'une proposition de la droite alémanique apparaît opportune dans un cas d'espèce qu'il faut y sacrifier les principes protégeant notre autonomie vaudoise.

Le Canton qui estime nécessaire de promulguer un salaire minimum sur son territoire serait donc bien inspiré de prévoir dans cette législation une réserve pour les salaires convenus dans le cadre d'une CCT, étendue ou non. Les syndicats, qui militent pour ces interventions étatiques, auraient également intérêt à favoriser le partenariat social qui les fait vivre. Ce choix appartient au législateur cantonal.

L'analyse économique et sociale, qui nous conduit à privilégier les CCT aux salaires étatiques, ne justifie pas de passer par-dessus bord des principes politiques et juridiques fondamentaux.

Olivier Klunge

1 Quentin Monnerat, *La Nation* n° 2265, 1er novembre 2024.

2 Jean-Hugues Busslinger, *La Nation* n° 2275, 21 mars 2025.

3 Jean-François Cavin, *La Nation* n° 2252, 3 mai 2024.

4 FF 2025 123.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous :

9 avril : **La traite des êtres humains – un drame quotidien sous nos fenêtres.**
Avec Mme Emmylou Ziehli, co-directrice de l'organisation PERLA.

16 et 23 avril : **Vacances de Pâques.**

30 avril : **Le métier d'ingénieur forestier.**
Avec M. Jacques Pillet.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

On nous écrit

A propos de l'article « L'initiative Alberto Mocchi, un premier pas vers la défense de nos agriculteurs » paru dans La Nation du 7 février 2025.

En tant que rapporteur de majorité de la commission chargée d'examiner cette initiative, je me dois de vous apporter quelques éléments, vu que la recommandation au plénum est de ne pas la prendre en considération par quatre voix, soit l'ensemble des commissaires de droite, UDC comprise, contre trois et aucune abstention. En effet, suite à la discussion en commission, la majorité relève que les consommateurs et consommatrices doivent avoir le choix.

Les réglementations suisses plus sévères permettent de vraiment mettre en avant notre agriculture et de commercialiser nos produits avec une forte valeur ajoutée. C'est un moyen, et non des moindres, de pouvoir se différencier avec les produits importés. Si tous les produits issus de l'importation ont les mêmes normes de production qu'en Suisse, il en résultera que nous risquons de ne plus les produire chez nous. Ces denrées alimentaires, certes produites aux normes suisses, seraient de toute façon moins chères dans nos magasins. Les salaires, les outils de production, les bâtiments, les terres sont, de toute manière et de loin, beaucoup plus chers qu'à l'étranger. De ce fait, si l'agriculteur suisse n'a plus l'argument d'une production plus respectueuse de la nature et de ces conditions de travail que l'agriculture étrangère, le choix du consommateur risque de ne se faire qu'au niveau du prix. Pourquoi payer plus cher pour une denrée produite aux mêmes conditions ?

Lors de la votation de 2018, ce sont aussi ces arguments qui avaient convaincu non seulement tous les partis de droite, mais également des associations économiques et de défense des consommateurs de s'opposer au texte.

Je conviens que l'agriculture et sa défense professionnelle pourraient mieux informer et sensibiliser le consommateur mais, quant à l'infantiliser sur ces comportements alimentaires, je vous en laisse la responsabilité.

Olivier Petermann,
agriculteur, député PLR

Réponse à M. Petermann

Il est couramment admis par n'importe quel adepte du libéralisme que la concurrence est saine et profitable à tous, pour autant qu'elle soit loyale et équitable. C'est pourtant assez curieusement que Monsieur Petermann défend qu'une concurrence déloyale, a priori en défaveur de notre agriculture, soit un atout pour notre production ! L'argument est que les produits suisses, soumis à de plus dures normes que les produits étrangers, seraient ainsi mis en valeur. Au contraire selon lui, si on imposait les mêmes normes aux produits importés, les produits suisses ne présenteraient plus d'intérêt aux yeux du consommateur.

Si la situation est meilleure telle qu'elle est maintenant, on peut alors se demander pourquoi l'agriculture est en crise ? Pourquoi les paysans se plaignent d'une concurrence déloyale qui devrait pourtant les avantager aux yeux du consommateur ? Eh bien, ce n'est tout simplement pas le cas, selon l'USP. Son président Markus Ritter relève que « les réglementations [sont] particulièrement strictes en Suisse concernant la détention d'animaux de rente ». Ces limitations provoquent selon lui une augmentation des importations.[1] En effet, même si les produits suisses peuvent se démarquer par une qualité supérieure, cela n'empêche pas les produits étrangers de se démarquer par leur prix. Et ce n'est pas infantiliser les consommateurs que de constater que, parmi eux, seuls les plus aisés peuvent se permettre de choisir sur le critère de la qualité plutôt que sur celui du prix. Des produits étrangers soumis aux mêmes normes seraient moins nombreux et à des prix moins compétitifs. La concurrence n'étant plus déloyale, les produits suisses n'auraient probablement pas de mal à se démarquer.

En 2009, la Ligue vaudoise avait combattu la reprise unilatérale par la Suisse du principe du Cassis de Dijon. Les principes qui avaient présidés à cette reprise demeurent contestables aujourd'hui. Nous ne parvenons pas à nous rallier aux considérations libre-échangistes de M. Petermann en matière agricole.

Quentin Monnerat

1 https://www.rts.ch/info/suisse/14596246-la-faitiere-des-paysans-demande-une-hausse-des-prix-a-la-production-de-5-a-10-en-2024.html (publié le 3 janvier 2025).

Irresponsabilité

Le journal *24 heures* a interviewé[1] quatre élus socialistes sur le programme du Parti, voté en 2010, qui prévoit l'abolition pure et simple de l'armée. Des membres alémaniques ont proposé publiquement de supprimer ce point, suscitant pas mal de remous.

On comprend leur inconfort. Du point de vue de la réalité immédiate, des tensions internationales, de l'effort de réarmement des Etats et des délires bellicistes de l'Union européenne, plaider pour une abolition immédiate de l'armée serait peu porteur électoralement. En même temps, la suppression de l'armée reste l'un des fondamentaux du socialisme. Leur société idéale est effectivement une cité démilitarisée et sans policiers. Biffer ce point de leur programme serait rendre un témoignage tout aussi peu porteur.

C'est ainsi que, tiraillés jusqu'au fond de l'âme, les quatre interviewés redoublent d'«éléments de langage» destinés à camoufler l'abolition sans la supprimer. Mme Jessica Jaccoud détourne l'attention en évoquant d'autres problèmes urgents à ses yeux: *Il faut, dit-elle, combattre les attaques contre la démocratie et lutter contre le néofascisme. Il faut aussi stopper tout projet de libre-échange avec les Etats-Unis, renoncer à l'achat des F-35, etc.*

Le Genevois Christian Dandrès veut *articuler ce débat avec celui de la place de la Suisse et de ses bons offices dans la géopolitique mondiale.* Ça ne veut rien dire, mais ça a l'air pensé.

Pour Mme Brigitte Crottaz, *en 2025, l'armée dépense pour mener une guerre telle qu'elle était en 39-45, alors que tous les rapports* (? Réd.) *montrent que c'est dans la cybersécurité, la défense sol-air ou l'usage des drones qu'il faut investir.*

Enfin, M. Carlo Sommaruga distingue *entre une vision pacifiste à long terme et la réalité du moment.*

Moralité: oui… mais non! Tous semblent accepter, au moins provisoirement, la nécessité de l'armée, mais… Mais quand on aura une stratégie clairement définie (Jaccoud). Mais quand on évitera la course à l'armement (Dandrès). Mais à condition qu'on se concentre sur le cyber et les drones (Crottaz). Mais pour autant que cette armée soit moins nombreuse et plus efficace (Sommaruga). D'ici là, ils continueront à s'opposer par routine à toute amélioration de notre potentiel de défense.

> La suppression de l'armée reste l'un des fondamentaux du socialisme.

Une formule de M. Sommaruga est exemplaire de l'aveuglement socialiste en matière d'armée: *L'histoire montre que lorsque la social-démocratie met de côté le pacifisme, la guerre n'est jamais loin*. Pense-il vraiment que les proclamations et manifestations pacifistes de la gauche ont pour effet d'éloigner la guerre? C'est l'histoire du papillon qui tapait du pied. La formule illustre plutôt le fait que ce n'est que lorsque la guerre est à nos portes que les socialistes s'extirpent de leur confort idéaliste et acceptent de reconnaître, et avec quelles circonlocutions, la réalité.

Ce n'est pas nouveau. Après la Première Guerre mondiale, la certitude que ç'avait été la «der des ders» donna des ailes à la gauche pacifiste et antimilitariste. Les dépenses militaires les plus indispensables furent gelées, et l'armée suisse tomba dans un état de sous-équipement inimaginable. Il fallut attendre la fin des années 1920 pour qu'on s'en inquiète, et l'année 1935 pour que le parti socialiste se rallie à son tour à la notion de défense nationale. Ce ralliement permettra aux socialistes d'accéder au Conseil fédéral. En ce sens, la reprise de l'abolition dans le programme de 2010 a été une forfaiture.

Et on recommence le même jeu en 1989! La chute du Mur est interprétée comme le début d'une période de paix définitive par la gauche, qui recommence à pratiquer des coupes claires dans les dépenses militaires. La droite s'y oppose mollement, car elle voit l'occasion de réaliser des économies. Et la défense nationale passe au second plan. Et maintenant que l'étau semble se resserrer, on se rend compte que notre armée a besoin d'une sérieuse mise à jour, et certains socialistes se demandent s'ils ne devraient pas, comme il y a nonante ans, commencer à discuter pour décider s'il ne conviendrait pas, finalement, de se rallier à la défense nationale. L'histoire est un perpétuel recommencement, dont ils n'apprennent strictement rien.

En attendant, ils auront considérablement freiné notre préparation militaire. Car, pour préparer une armée, il faut beaucoup de temps. On ne s'improvise pas soldat, ni officier. L'acquisition du matériel impose parfois de longs délais entre la commande et la livraison, surtout si tous les Etats du monde commandent en même temps.

Le 18 mai 2014, sous les pressions rose et verte, le peuple rejetait l'achat à la Suède des 22 Gripen qui devaient remplacer nos Tiger F-5. Aujourd'hui, la Suisse aurait ces avions. Nous ne les avons pas, et les divers problèmes posés par les F-35 risquent de prolonger cette faille majeure dans notre défense armée. Sur ce point-là, donc, et sur combien d'autres, l'irresponsabilité de la gauche pourrait nous coûter cher.

La défense du territoire dans le cadre de la neutralité armée est la raison d'être de la Confédération. Elle doit être le souci premier de nos politiques, socialistes ou non, non pas quand arrivent les temps troublés, mais tout au long des jours.

Olivier Delacrétaz

[1] Florent Quiquerez, «Le Parti socialiste tergiverse sur son rapport à l'armée: parole aux Romands», *24 heures*, 21 mars 2025.

La crise du Château

Beaucoup de bruit pour rien: c'est ainsi qu'on pourrait résumer «l'affaire Dittli-Kellenberger», qui vaut à la première le désaveu de ses collègues et la perte du ministère des finances, et à la seconde d'être poussée à une retraite anticipée. Les deux femmes ne s'entendaient manifestement pas; la haute fonctionnaire, à la tête de la Direction générale de la fiscalité, semble avoir préparé tout un dossier contre la conseillère d'Etat et alerté le gouvernement lorsqu'un épisode délicat lui en fournissait l'occasion. Le Conseil d'Etat n'a pas pu (ou pas voulu?) régler les choses à l'amiable ou imposer une remise à l'ordre. Il s'est ensuivi une expertise confiée à M. Jean Studer, ancien magistrat neuchâtelois.

Le rapport de M. Studer est clair, quoique succinct, dans la description des faits (même s'il ne tient pas compte de certains éléments qui apparaissent ailleurs dans le dossier) et sobre dans ses conclusions, alors que les commentaires oraux du notable neuchâtelois ont parfois dramatisé les choses. Dans son rapport, sur les diverses questions posées quant à des irrégularités possibles, il confirme deux griefs envers Mme Dittli et la blanchit pour le reste; il confirme deux griefs envers Mme Kellenberger, pour avoir refusé de donner des renseignements à la conseillère d'Etat, sa supérieure hiérarchique, tenue elle aussi au secret fiscal.

Le premier reproche fait à Mme Dittli est d'avoir violé le secret des délibérations du Conseil d'Etat en chargeant un de ses grands commis de prendre contact avec les auteurs de «l'initiative 12%» après le refus du gouvernement de revoir l'imposition de la fortune. Mme Dittli conteste avoir informé son émissaire de la position gouvernementale. Quoi qu'il en soit, la situation politique exige certaines tractations et, fort de sa longue expérience dans les rapports avec les conseillers d'Etat, le signataire de ces lignes ne peut que sourire à la soudaine sacralisation du secret des délibérations; celui-ci est observé sans doute pour toutes décisions d'espèce, mais les orientations politiques sont souvent plus ou moins dévoilées.

Le second reproche est plus sérieux. Mme Dittli aurait, dans la sombre histoire du «bouclier fiscal» – ce plafond de l'impôt sur la fortune évitant une taxation abusive, supprimé par mégarde par le Grand Conseil – demandé qu'on annule les taxations entrées en force de contribuables qui perdaient la protection de ce bouclier. Il s'agirait là d'une intrusion illégale de la magistrate dans le sphère de compétence de l'administration fiscale. Il faut toutefois remarquer ce qui suit:

– Cette demande n'est documentée que par un courriel de la secrétaire générale du département à la directrice de la fiscalité, indiquant: «[…] Voici le résumé de ce qui a été demandé par la CDFA (*le chef du département*): Arrêt temporaire des taxations des contribuables au bénéfice du bouclier et annulation des taxations déjà effectuées sur la période fiscale 2022 afin de permettre de trouver une solution transitoire qui respecte le principe de l'égalité de traitement.» C'est donc une source indirecte, «en résumé» et non littérale. Mme Dittli dit n'avoir pas ordonné d'annuler des décisions concrètes, mais demandé qu'on examine les possibilités de les annuler. Même si le courriel est assez catégorique, faute de source originale incontestable, *in dubio pro reo*.
– Mme Dittli dit avoir disposé d'un avis de droit indiquant que la révision d'une taxation entrée en force n'était pas exclue dans un certain cas; elle n'a pas produit cet avis. La question juridique, certes délicate, se pose toutefois, car la jurisprudence interdit une imposition confiscatoire, contraire à la garantie constitutionnelle de la propriété.
– La directrice des impôts a répondu à la conseillère d'Etat qu'une annulation n'était pas possible, sur quoi Mme Dittli n'a pas insisté et il n'en a plus été question. Rien dans le dossier ne contredit cette information, qui nous semble de première importance: le chef peut se tromper; si, averti de son erreur à l'interne, il se le tient pour dit, le problème semble réglé!
– L'abolition du «bouclier fiscal» est une sale affaire, qui a entraîné des taxations très lourdes, de vives protestations et la fuite du Canton de certains contribuables aisés. Compte tenu de cette erreur, où le Conseil d'Etat n'a pas les quatre pieds blancs et dont on n'a pas fini de parler (car la correction n'est pas acquise), il appartenait sans doute à la ministre des finances d'examiner comment essayer de corriger le tir.

Comme on voit, il ne reste pas grand chose à reprocher à la conseillère d'Etat centriste, peut-être même rien. Alors, pourquoi tant de chahut? Qu'y a-t-il là-derrière? Qui veut la tête de Mme Dittli?

Jean-François Cavin

On nous écrit

Ayant été le syndic de ma commune durant douze ans et demi (1994-2006), j'ai eu tout loisir de mesurer l'utilité pour le syndic, par exemple, de demander à espace régulier à chacun des municipaux l'état d'avancement de tel ou tel dossier et d'intervenir le cas échéant avant que le sujet n'arrive en discussion en séance de municipalité. En bref, de «mettre le nez» dans les affaires de chaque dicastère comme la loi actuelle l'autorise! Par ailleurs j'ai pu observer à maintes reprises que bien des citoyens s'adressent d'abord au syndic pour faire une requête ou obtenir une information, alors que le municipal responsable est tout à fait en mesure de prendre note de la demande ou de renseigner précisément. J'ai encore aujourd'hui la conviction que le rôle actuel du chef semble donc rester important pour la population, notamment dans les petites communes.

Louis Burdet,
Vufflens-le-Château

LA NATION
Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

La force selon Simone Weil

Simone Weil (1909-1943), philosophe qui a connu souffrances et malheurs, s'est beaucoup interrogée sur ces réalités de toujours, notamment dans *l'Iliade ou le poème de la force*, paru en 1941 dans les *Cahiers du Sud*, au moment où les Allemands occupaient la moitié de la France.

Nos lecteurs connaissent les poèmes épiques d'Homère, l'Iliade, l'Odyssée et leurs personnages, Hélène, Achille, Patrocle, Hector, Ulysse, Pénélope… Simone Weil retraduisit certains vers de l'Iliade et jugea que la force en est le sujet véritable.

Selon les dictionnaires, la force est d'abord physique, musculaire. Pouvoir de contrainte, elle désigne toute cause dont l'action provoque la déformation d'un corps ou en modifie le mouvement. Elle est aussi une vertu, la *force d'âme*, autrement dit le courage.

Simone Weil ne distingue pas la force de la violence. L'homme manie la force pour soumettre les animaux ou d'autres hommes. La force terrifie. *Elle fait se rétracter la chair des hommes ; l'âme humaine est courbée sous la contrainte*. Quand elle reste suspendue sur l'être humain vivant, la force le transforme en chose qui a une âme, et au bout du compte, en cadavre. *L'esclave est un compromis entre l'être et le cadavre*. Sous l'empire de la force, il perd toute vie intérieure, comme l'homme libre perd la sienne quand les besoins naturels, manger, boire et dormir, le dominent continuellement, durant une sécheresse brûlante par exemple. La faim exerce un pouvoir perpétuel de vie et de mort.

La force écrase celui qui lui est soumis et enivre celui qui la possède ou croit la posséder. L'écrasement et l'ivresse sont les deux modes qu'emprunte la force pour *chosifier* les hommes. La vie humaine est fragile, les rôles changent vite. Même un soldat libre armé peut subir les coups de son chef. Il n'y a ni force ni faiblesse absolue. Arès, dieu de la mort au combat, *est équitable dans l'Iliade, il tue ceux qui tuent*. La honte de la peur n'épargne aucun combattant. Même Achille est soudain pris d'effroi devant Agamemnon, chef des Grecs. L'ivresse de la force prive parfois le violent de sa pensée, il ne calcule plus les conséquences d'un abus de force. La déesse Vengeance, *Némésis*, le punit ; elle s'en prend à tous ceux que guettent la démesure (*hubris* en grec), l'absence de limites.

Selon Simone Weil, l'Occident a perdu les notions d'équilibre et de mesure qui devraient déterminer la conduite de la vie. Dans l'Iliade et la tragédie grecque, le couple hubris/némésis n'est pas oublié. La victoire est une joie courte, qui passe bien vite. Les vainqueurs grecs, ivres de puissance, n'écoutant pas les conseils de prudence, veulent tout, non seulement récupérer Hélène, mais soumettre les Troyens et détruire leur cité. Ils deviendront bientôt les frères des vaincus, unis avec eux dans une même misère.

L'usage modéré de la force qui permettrait d'échapper à l'engrenage de la vengeance demanderait une vertu plus qu'humaine, aussi rare qu'une constante dignité dans la faiblesse. Il y a une tentation irrésistible de l'excès. La modération est dangereuse parce qu'elle implique une perte de *prestige*, lequel constitue, selon Simone Weil, *les trois quarts de la force*. Pour les guerriers, la mort est plus qu'une limite imposée à l'animal humain, c'est l'avenir tout proche : *L'âme souffre violence chaque jour, d'une façon inconcevable quand on n'y est pas* […] *Périr ou tuer, un double besoin de mort caractérise la guerre. Comment respecter autrui quand on a dû se mutiler de toute aspiration à venir ?* Aucun héros de l'Iliade n'est capable d'une telle générosité, si ce n'est Patrocle, l'ami d'Achille, qui ne commet rien de cruel.

La nature de la force transforme l'homme des deux côtés. Elle pétrifie l'âme de ceux qui l'exercent et de ceux qui la subissent. Les dieux ou le destin créent cette *pétrification double*.

Cependant, dans l'Iliade, à de rares moments, il est possible de s'échapper de la force pétrifiante. L'âme s'exprime par le courage, quand sous les murs de Troie Hector décide soudain de faire face au destin, seul, sans le secours des hommes ou des dieux. Des éclairs d'amour illuminent le ciel noir de la force, sous forme d'hospitalité, d'amitié, d'amour filial, parental, conjugal, voire même de respect pour l'ennemi (Achille face au vieux Priam, père d'Hector). Ces moments de grâce font sentir ce que la violence fait perdre : *cette tendre amertume s'étend sur tous les hommes sous la clarté du soleil*, révélant la condition commune à tous les humains. *Tout ce qui est détruit est regretté*. Au milieu de violences extrêmes, le poète évoque *avec équité le monde de la paix, la vie des vivants, calme et pure*, qu'ils soient Grecs ou Troyens.

L'Iliade dépeint la subordination de l'âme humaine à la force, à la matière ; nul sur la terre n'y est soustrait, mais tout ce qui échappe soudain à l'empire de la force à l'intérieur de l'âme *y est aimé douloureusement*. Le poème ne cache rien de la dureté du monde sans évacuer les effets de l'amour. *L'amour est le contraire absolu de la force*.

Selon Simone Weil, l'Iliade est la seule épopée véritable de l'Occident. La philosophe révère les Grecs autant qu'elle déteste les Hébreux, l'Ancien Testament rempli de massacres, et l'Empire romain. L'esprit de l'Iliade se prolonge chez les tragiques grecs, Eschyle et Sophocle, puis dans les Evangiles, *dernière et meilleure expression du génie grec*. Durant sa Passion, le Christ, vrai homme, tremblant devant la souffrance et la mort, est séparé de Dieu. *L'amour et la justice ne sont possibles que si on connaît l'empire de la force. Les Grecs eurent la force d'âme qui permet de ne pas se mentir*, tandis que les Hébreux et les Romains se sont crus soustraits à la commune misère humaine.

Simone Weil juge que *l'esprit de l'Iliade et de l'Evangile ne s'est pas transmis aux générations successives de chrétiens* : le mensonge et le fanatisme servent toujours d'armure. Elle pense aussi que sa résurrection est possible à quatre conditions : *savoir que personne n'est à l'abri du sort ; ne pas admirer la force ; ne pas haïr les ennemis ; ne pas mépriser les malheureux.*

Elle ajoute : *Il est douteux que ce soit pour bientôt.*

Il nous est arrivé de distinguer force et violence. Nous croyons en la force juste. Les *forces de l'ordre* qui mettent les criminels en déroute agissent selon le bien. Simone Weil nous rappelle cependant que la limite est floue. La force juste relève aussi de la nature corporelle de l'homme. La tension dans une opération délicate, la peur devant les réactions imprévisibles des malfrats, le froid, l'obscurité, les intempéries et le désir de représailles, voire la jouissance de faire mal, transforment parfois la force juste en violence.

Jacques Perrin

Occident express 132

Nous nous promenions sur les hauteurs de Champéry. Le soleil d'après-midi rasait les prés qui commençaient déjà à verdir, bien trop tôt pour cette fin février. Au bout du chemin, à l'ombre de grands chênes, un vieil homme ratissait les feuilles mortes. En nous approchant de lui, nous avons découvert un portrait de Biéler : il portait des bottes et un petit bonnet de tricot, un pantalon et une veste de toile bleue sous laquelle il avait enfilé un épais chandail de laine brune. Son visage était fin, ses joues un peu rosies par le vent frais, son œil unique nous regardant avec curiosité et gentillesse. S'appuyant sur son râteau il nous a expliqué d'une petite voix du fond des âges que le chemin s'interrompait un peu plus loin : « Moi je sais comment continuer mais pas vous, vous devez descendre par là, derrière la ferme et à travers ce bois ». Son accent était impossible à tracer, ce n'était ni valaisan ni vaudois, et c'était un français qu'on n'entend plus, lent et exact. Rien de ce qui a bouleversé Champéry et les stations de montagne depuis cinquante ans ne l'a atteint. Les chalets avec piscine intérieure, les étrangers millionnaires, les boîtes de nuit à champagne, les restos japonais, les centaines de kilomètres de pistes couvertes de petits bonshommes multicolores avec des yeux en miroir - c'est à deux ou trois kilomètres à peine de sa petite ferme, mais c'est à des années-lumière. C'est un homme d'avant-guerre, comme mon beau-père serbe. Ces deux-là, l'un à Champéry l'autre dans la campagne de Voïvodine, s'habillent exactement de la même façon, ratissent leurs feuilles par plaisir autant que par habitude, mangent probablement les mêmes tranches de lard fumé au petit déjeuner et ne s'intéressent pas à ce qui se passe au-delà de leur vallée. Leur niveau de vie et d'éducation, leurs attentes de l'existence et leur compas moral sont voisins, bien plus en réalité que ceux de de leurs compatriotes suisses et serbes plus jeunes. Ceux-là aujourd'hui vivent sur deux planètes à ce point dissemblables qu'on a oublié tout ce qu'elles ont réellement en commun.

David Laufer

L'œil de Sauron, des Plaines-du-Loup au Château

LE COIN DU RONCHON

En lisant récemment un article de la *Revue Militaire Suisse* consacré à une analyse historique de la désinformation, nous avons découvert que les pratiques se rattachant à ce concept étaient autrefois courantes chez presque tous les belligérants – Grecs, Romains, Anglais, Américains, Allemands – et que c'est seulement après le début du 21e siècle (plus précisément après le début de la deuxième guerre américaine en Irak) que l'art de la tromperie a disparu de l'Occident vertueux pour ne plus se retrouver désormais que dans un seul pays et entre les mains d'un seul chef d'Etat, lequel mène désormais une guerre hybride visant à saper les bases de l'ordre social et des institutions démocratiques du Monde libre. Incendies, accidents, pannes informatiques, paralysies d'infrastructures critiques, orteils fracturés et élections manipulées dans le mauvais sens : rien n'arrive par hasard et l'ombre de l'œil de notre ennemi existentiel plane désormais sur toutes nos grandes tragédies.

*

A Lausanne, le nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup a récemment fait la une de la presse locale. Destiné à loger quelque 8000 habitants dans un entassement de *rubik's cubes* occupant la surface de trois ou quatre anciens terrains de football, il est destiné à devenir un paradis de la mixité sociale et un emblème de l'urbanisme municipal. Des citoyens exemplaires y ont emménagé avec leurs plants de quinoa, leurs vélos électriques et leurs *Birkenstocks* équitables. Parmi eux un architecte du projet, photographié sur son balcon, ce à quoi on devine qu'il a choisi un des rares appartements disposant d'une vue sur l'extérieur. Hélas, ces nouveaux arrivants, quoiqu'hyper-tolérants, sont confrontés aux incivilités incessantes de quelques bandes de jeunes. Des experts expliquent que c'est peut-être parce qu'on a amené des populations différentes à se côtoyer. La mixité sociale fonctionne mieux lorsqu'on reste entre soi.

Saper les bases de notre ordre social : ça ne vous fait penser à rien ? Qui manipule ces bandes de jeunes ? Ça ne peut pas être une coïncidence…

*

Le gouvernement vaudois connaît lui aussi un problème de *vivre-ensemble*. L'arrivée d'une jeune femme migrante, porteuse d'une vision résolument novatrice et bien décidée à dépoussiérer une administration archaïque, bouscule les habitudes des anciens dominants. Il faut admettre cependant que la nouvelle arrivante n'a fait aucun effort pour s'intégrer. D'abord, il semble qu'elle aurait peut-être quelque peu égratigné la loi afin de rétablir le respect d'un principe constitutionnel. Or les Vaudois aiment les lois, pas les principes. Ensuite, elle a la singulière manie de dire ce qu'elle pense, et cela montre à quel point elle n'est vraiment pas d'chez nous !

Saper les bases de nos institutions démocratiques : ça ne vous fait penser à rien ? Qui se cache derrière la femme aux lunettes noires ? Ça ne peut pas être une coïncidence…